



Déblocage du capital d'une sarl

Par **bilou42**, le **08/12/2009** à **16:56**

Bonjour,

Je viens vers vous, car je viens de recevoir un courrier de mon mandataire judiciaire qui me réclame la somme de 3010€, correspondant à 51% du capital de la société restant à verser.

Nous avons créés cette société en ne versant, mon associé et moi, que 2000€ de capital sur 8000€ annoncé, mais voilà, la société a été mise en liquidation judiciaire le 20 novembre 2006, et la clôture de cette liquidation vient d'être prononcée le 4 novembre 2009.

Je viens de recevoir le jugement qui m'indique que je suis mis en failite personnel, mais rien n'indique dans ce jugement que je dois payer le manque de capital de la société.

La somme que me réclame mon mandataire est-elle légale?

Merci de bien vouloir me répondre ,

Par **fabienne034**, le **08/12/2009** à **18:35**

Bonjour,

Si vous avez une sarl avec un capital de 8000 € en ne versant au départ 200 € c'est légal c'est bien pour ça qu'il faut éviter de faire ça !

il aurait fallu faire une sarl avec un capital de 2000 € quitte à prévoir ensuite une

augmentation de capital

pour tout savoir sur les sociétés:

<http://www.fbIs.net/STATUTS.htm>